Réunion des Présidents de clubs

Mercredi 24 mars 2021

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Décisions sur le plan sportif

FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions fédérales / LR / CD :

Bureau fédéral du 19/03/2021 :

- **Arrêt définitif de l'ensemble des championnats métropolitains (départementaux, régionaux et nationaux) pour la saison en cours.** (sauf LF, LF2 et NM1)
- La perspective de disputer 50% des rencontres, même dans les territoires ayant pu débuter leurs championnats en septembre dernier, ne peut plus être envisagée. Dans ces divisions, **la saison 2020/21 ne donnera lieu à aucune montée et aucune descente**.
- Dans l'optique d'une autorisation de reprise de la pratique dans les semaines qui viennent, la Fédération laissera les **Ligues**, avec le soutien des **Comités**, proposer des **compétitions alternatives** afin d'offrir la possibilité à nos licencié.es de disputer des rencontres compétitives.

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions fédérales / LR / CD :

Ligue régionale Grand Est :

- En **mai et juin 2021** : organisation de **Coupes Régionales Jeunes et séniors**.
- Participation sur la base du volontariat
- Ouvertes aux équipes engagées dans une compétition régional et/ou départementale et intégration des équipes nationales NM 2-3 et NF 1-2-3

Les décisions fédérales / LR / CD :

- **Comité Départemental du Bas-Rhin** :
- Actions déjà mises en place :

- Depuis le 27/01/2021 : **entraînements extérieurs** sur plusieurs sites tous les mercredi, samedi et dimanche, **défis, vidéos** de renforcement musculaire chaque semaine…
- Vacances scolaires : du 1er au 06/03/2021 : **entraînements en extérieur tous les jours,** sur plusieurs sites
- Suivi des licences, de la comptabilité, des formations arbitres et entraîneurs (formation Brevets Fédéraux, même en extérieur, à partir du week-end du 10 et 11 avril 2021)…
- Vente de **paniers de basket**
- **Basket Center** : pose de la charpente métallique, ouverture prévue début octobre 2021

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions fédérales / LR / CD :

- **Comité Départemental du Bas-Rhin** :
- Projets :

- Vacances de Printemps : **du 26 au 30/04/2021** ***Healthy Week*** : camp d'une semaine - locaux extérieurs du collège Notre Dame de Sion et ***Centre Génération Basket*** : dans le cadre de la politique des quartiers prioritaires, à la Meinau
- Du **03 au 07/05/2021** : Interventions des CTF : 1 journée / 1 lieu avec appel à candidature des clubs intéressés
- **Challenge U13** : organisé en extérieur si nécessaire
- **Camp Remiremont** 100% Basket du 11 au 24/07/20221 pour les joueurs et 2 camps dédiés aux arbitres et aux entraîneurs
- Et surtout : **3x3** : discipline praticable en extérieur, elle sera privilégiée dès que les contacts seront à nouveau autorisés. Plusieurs évènements prévus dont **l'Open Plus de Saverne** en juin

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions fédérales / LR / CD :

- **Comité Départemental du Bas-Rhin** :
- Commissions Compétitions SENIORS et JEUNES :

Des réflexions sont en cours et les clubs seront interrogés prochainement par questionnaire sur leurs intentions de reprendre les activités proposées par le CD67.

- Coupe Crédit Mutuel

Travail en cours pour reprendre la Coupe du Crédit Mutuel dès que le jeu avec contacts et l'accès aux salles seront de nouveau autorisés ou en extérieur si nécessaire.

- Le CD67 mettra tout en œuvre pour couvrir un maximum de rencontres avec des arbitres officiels accompagnés dans la mesure du possible d'arbitres clubs.

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Décisions sur le plan économique

FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions fédérales :

- Bureau Fédéral du **13/02/2021** et du **19/03/2021**
- **Pas de remboursement des licences** : extrait du courrier de Jean Pierre SIUTAT du 20/01/2021

Chaque année, les associations vous demandent de régler une cotisation. Cette cotisation aide au fonctionnement général du club mais ne reflète pas la réalité du coût réel des frais engagés. Les charges du club sont diverses et variées (location de gymnase, coût des licences individuelles de l'encadrement, frais d'arbitrage, engagement en championnat, frais bancaires, frais de communication, matériel, etc.)
Selon la loi 1901 relative aux associations à but non lucratif, ***les cotisations sont dues pour toute la saison. Une cotisation signifie que l'on adhère à un projet associatif et ne constitue pas une « avance » sur des services rendus***

Les décisions fédérales :

- Sur les ENGAGEMENTS

Remboursement ou non facturation des droits d'engagements SENIORS et JEUNES (NF3, NF2, NF1, NM3, NM2, U15 & U18 Elite) => 0,3 millions €

- Sur les LICENCES

Socles et assurances sont maintenus. Le socle représente le lien entre le licencié et la fédération.

Mutations et extensions T sont maintenues. (démarche de changement de club, elles sont donc liées au socle et non à la compétition)

Remboursement ou non facturation de la part fédérale des extensions liées à la compétition => 2,3 millions €

- La FFBB préconise aux LR et aux CD de faire de même mais les laisse libre de mettre en œuvre leur propre soutien à leurs clubs

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions Ligue GES

➢ Ligue Régionale Grand Est (20/02/2021)

- Proposition de ne pas facturer les cotisations aux clubs et les droits d'engagement. Cela correspond à environ 45,3 K€ pour les cotisations et 53 K€ pour les droits d'engagement.
- Proposition de reverser aux clubs les extensions de licences, soit environ 65K€.

➢ L'aide cumulée de la FFBB, des Ligues et des Comités en direction des clubs s'élève à **12 millions d'€**

CD67
FACILITATEUR DE BASKET

Les décisions du CD67

- Comité Directeur du 10/03/2021

Remboursement des engagements 2020/2021 SENIORS et JEUNES quelle que soit la catégorie, sans prorata des compétitions déjà jouées => 38.650€

Remboursement de la part départementale des extensions liées à la compétition 2020/2021 => 23.540€

- Ces remboursements seront imputés sur la saison 2020/2021
- Le **2ème appel de fond** sera envoyé aux clubs le **29/03/2021**. Il détaillera les montants remboursés et sera exigible le 15/04 (sinon application des 10% de pénalités)
- Le **décompte final** sera envoyé en fin de saison avec régularisation de la caisse de péréquation

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Perspectives :

- Le CD67 conseille aux clubs de procéder sous forme d'avoirs pour les licences 2021/2022
- Le CD67 n'a pas augmenté le prix des licences depuis maintenant 2 saisons
- Fonds de formation : à étendre aux formations entraîneurs ?
- Défiscalisation : dans hypothèse uniquement d'un abandon de demande de remboursement de cotisation (procédure en cours d'étude)
- 2021/2022 : maintien des tarifs FFBB, réflexion sur les licences dirigeants et adhérents
- Plan de relance fédéral
- Pas de prolongation des licences au-delà du 30/06/2021 mais couverture assurance pendant le mois de juillet
- Webinaire FFBB/clubs : 3 dates prévues

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Le coût d'une licence

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Le coût d'une licence :

Part FFBB	+	Part LRGES	+	Part CD67	+	Assurance	+	Part Club	=	Coût d'une licence avec assurance

➢ Le SOCLE

PRATIQUES	CATEGORIES	FFBB	LIGUE	CD67	TOTAL Coût Licence
SOCLE (prix de base pour toute licence en club)	toutes	12 €	6 €	12 €	30 €

➢ L'extension Joueur Compétition

EXTENSIONS POUR PRATIQUES EN CLUB	(le prix se rajoute au socle)				
Joueur Compétition	U11	0 €	0 €	0 €	30 €
	U12 à U15	3 €	1,50 €	1,50 €	36 €
	U16 à U18	12 €	3 €	3 €	48 €
	U19 et plus	12 €	4,50 €	4 €	50,50 €

➢ Les assurances

ASSURANCES	
Option A	2,98 €
Option B	8,63 €
Option C (A ou B)	0,50 €

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Etudes sur les tarifs des licences et des engagements (extraits)

- Le CD67 a fait réaliser par ses deux jeunes en apprentissage et en service civique, **3 études sur les tarifs des licences et des engagements** :
  - Comparaison des tarifs des licences entre différents clubs du Département (4 diapos)
  - Comparaison du montant des extensions entre plusieurs comités proches du notre en nombre de licenciés (2 diapos)
  - Comparaison des montants des engagements d'équipes entre plusieurs Comités (5 diapos)

- Ces études seront disponibles en intégralité sur notre site internet

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Etudes sur les tarifs des licences et des engagements (extraits)

Comparaison des tarifs des **licences** entre différents **clubs** du Département

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Clubs hors Eurométropole

En faisant la moyenne des prix des licences des clubs hors Eurométropole, en incluant les tarifs des catégories ; Séniors / U20 / U17-U18 / U14 - U15 / U12 - U13 / U10 - U11/ U8 - U9 / U7, nous réalisons un **classement** des clubs proposant en moyenne les tarifs les moins chers aux plus chers.

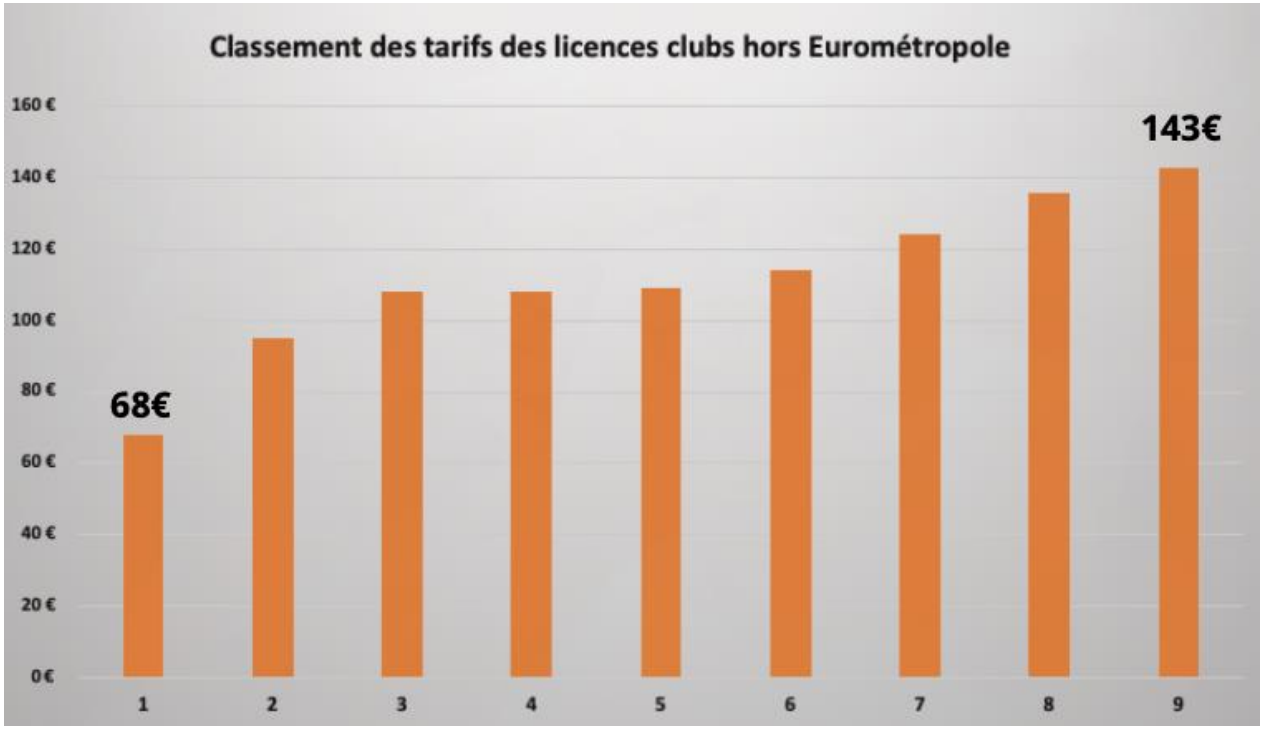

Le club avec la moyenne la plus basse **; 68€.**

Le club avec la moyenne la plus haute ; **143€.**

Clubs Eurométropole

En faisant la moyenne des prix des licences des clubs de l'Eurométropole, en incluant les tarifs des catégories ; Séniors / U20 / U17-U18 / U14 - U15 / U12 - U13 / U10 - U11/ U8 - U9 / U7, nous réalisons un **classement** des clubs proposant en moyenne les tarifs les moins chers aux plus chers.

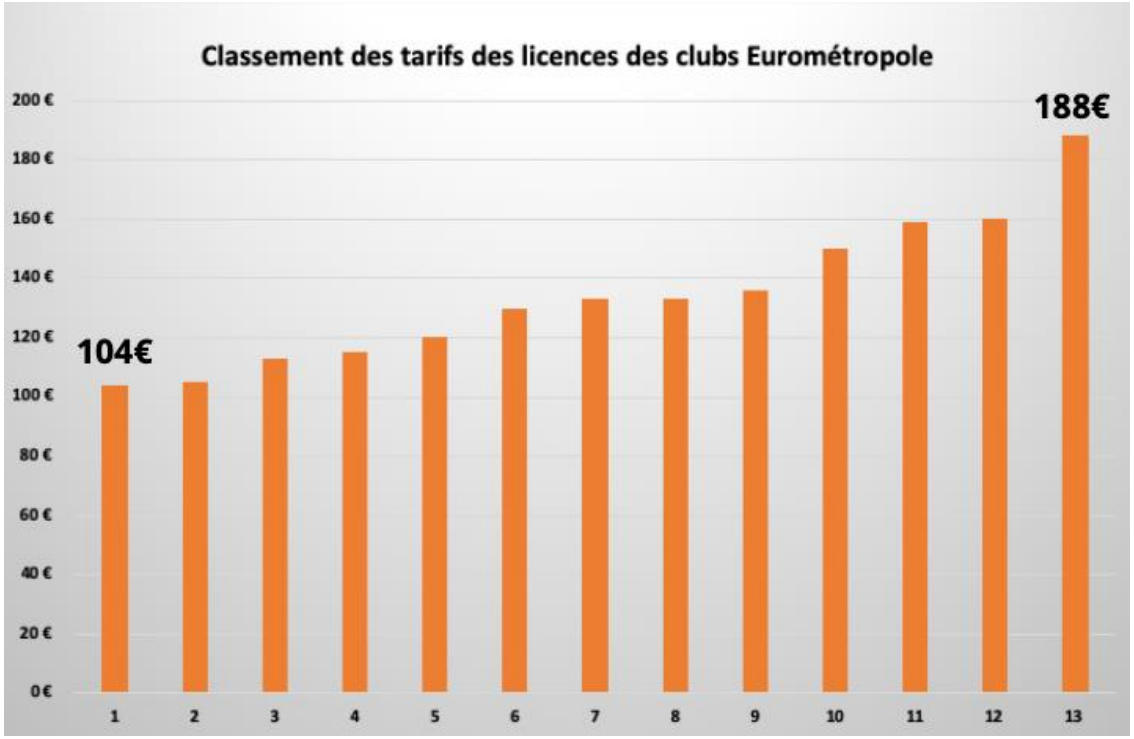

Le club avec la **moyenne la plus basse ; 104€.**

Le club avec la moyenne la plus haute ; **188€.**

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Répartition selon les clubs

Comment se répartit l'argent sur une licence séniors ?

➡ Exemple avec 2 clubs hors Eurométropole

Le club le moins cher

Licence séniors 90€

90€ - 50,5€ (FFBB+Ligue+CD67) = 39,5€

Sur une licence séniors, il reste **39,5€** au club*

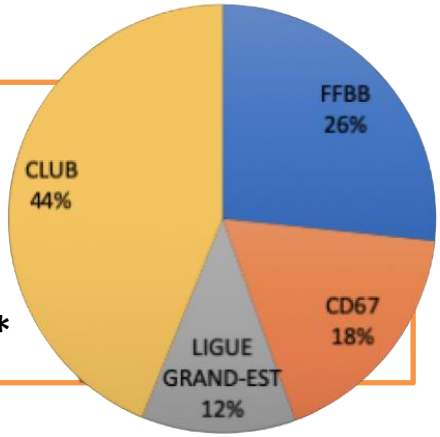

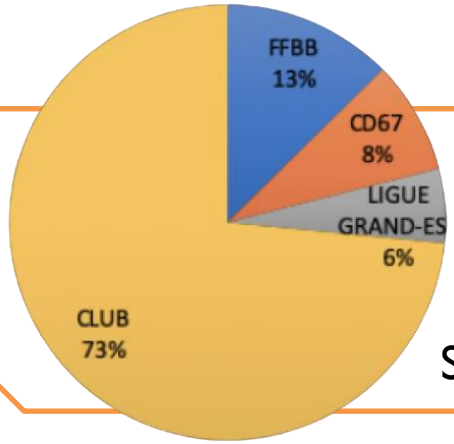

Le club le plus cher

Licence séniors 190€

190€ - 50,5€ = 139,5€

Sur une licence séniors, il reste **139,5€** au club*

** (sans compter les frais d'assurance, de location, d'engagement, d'affiliation, d'arbitrage, d'équipements, etc)*

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Répartition selon les clubs

Comment se répartit l'argent sur une licence séniors ?

➡ Exemple avec 2 clubs de l'Eurométropole

Le club le moins cher

Licence séniors 104€

104€ - 50,5€ = 53,5€

Sur une licence séniors, il reste **53,5€** au club*

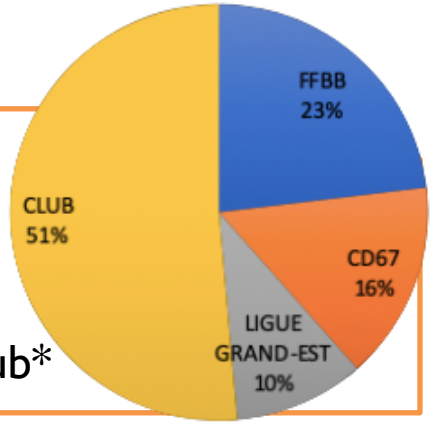

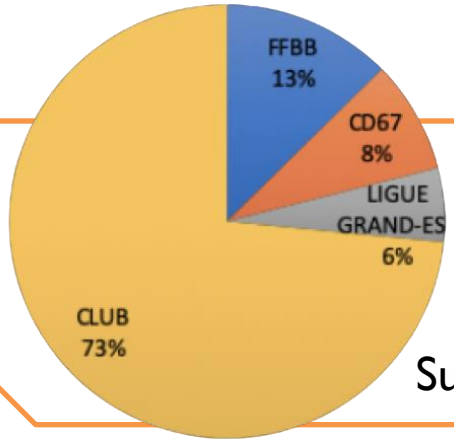

Le club le plus cher

Licence séniors 188€

188€ - 50,5€ = 137,5€

Sur une licence séniors, il reste **137,5€** au club*

**(sans compter les frais d'assurance, de location, d'engagement, d'affiliation, d'arbitrage, d'équipements, etc)*

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Etudes sur les tarifs des licences et des engagements (extraits)

Comparaison du **montant des extensions** entre plusieurs **comités** proches du notre en nombre de licenciés

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Etude sur le montant des extensions entre Comités :

- Le CD67 est le 5ème Comité en nombre de licenciés en France mais le 4ème Comité le moins cher

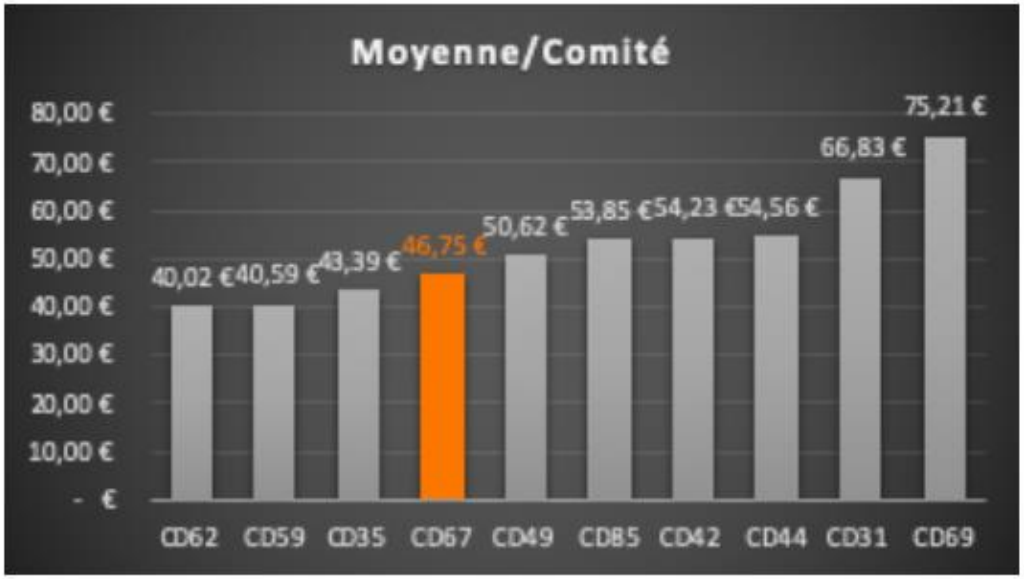

4ème Comité le moins cher

On observe que le CD67 est le 4ème Comité le moins cher sur l'ensemble des 10 premiers Comités ; avec une moyenne de 46.75€.

FACILITATEUR DE BASKET

Etude sur le montant des extensions entre Comités :

- Exemple de l'extension compétition **U19 et +** (SENIORS)

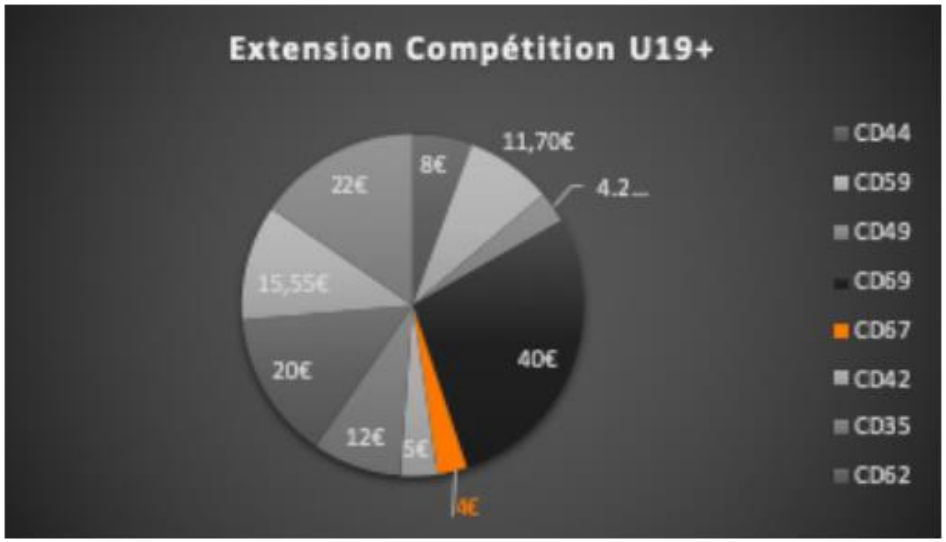

Ext Comp U19+					
Comité	Comité	Ligue	FFBB	Total	PRIX LICENCE
CD44	8,00 €	3,10 €	12,00 €	**23,10 €**	53,40 €
CD59	11,70 €	5,40 €	12,00 €	**29,10 €**	52,80 €
CD49	4,20 €	6,45 €	12,00 €	**22,65 €**	51,45 €
CD69	40,00 €	8,00 €	12,00 €	**60,00 €**	96,50 €
CD67	4,00 €	4,50 €	12,00 €	**20,50 €**	50,50 €
CD42	5,00 €	8,00 €	12,00 €	**25,00 €**	57,20 €
CD35	12,00 €	4,85 €	12,00 €	**28,85 €**	48,40 €
CD62	20,00 €	5,40 €	12,00 €	**37,40 €**	56,10 €
CD85	15,55 €	6,45 €	12,00 €	**34,00 €**	59,00 €
CD31	22,00 €	6,75 €	12,00 €	**40,75 €**	81,75 €
Moyenne	14,25 €				
Ecart-type	11,06 €				

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Etudes sur les tarifs des licences et des engagements (extraits)

Comparaison des montants des **engagements d'équipes** entre plusieurs **Comités**

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Etat des lieux du CD67

12 614 licenciés

Le CD67 compte 12 614 licenciés, d'après les chiffres de mars 2021

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Engagements équipe séniors

Parmi le CD68, CD57, CD51, CD69, CD56 et CD33, le CD67 est le deuxième Comité le moins cher : 80€.

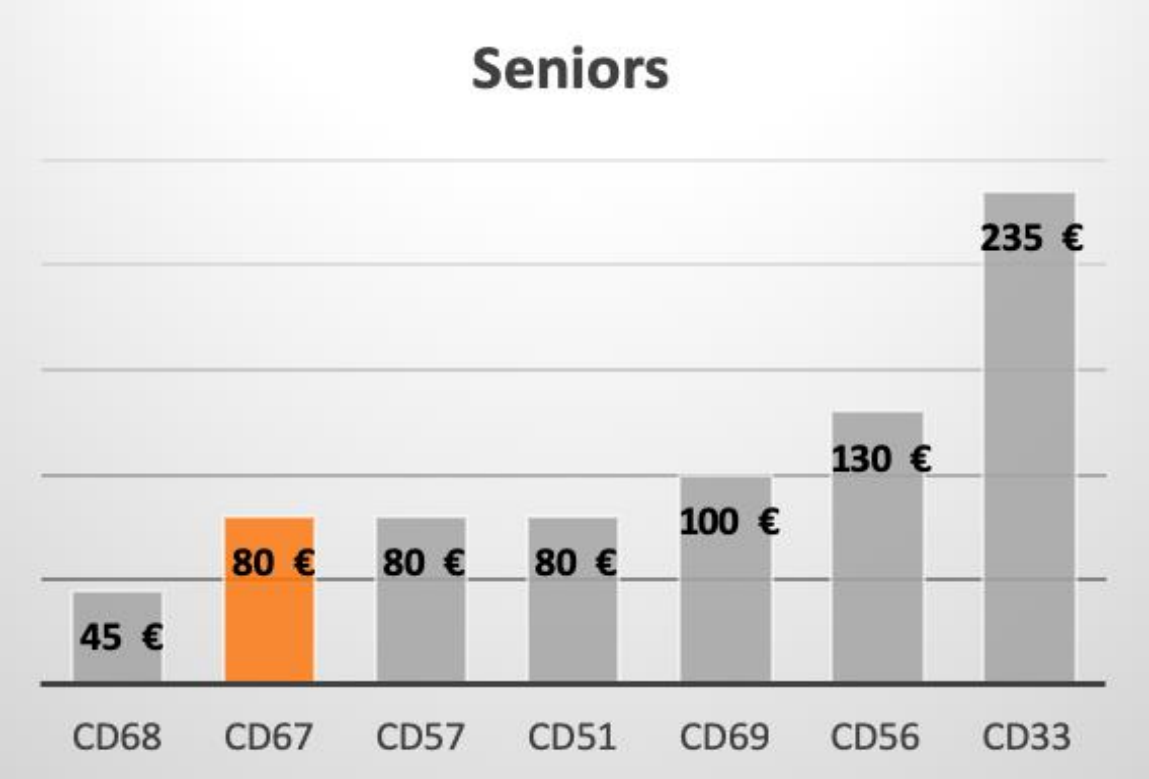

Le Comité avec le **prix le plus bas ; 45€**

Le Comité avec le prix le plus haut ; **235€.**

FACILITATEUR DE BASKET

Engagements équipe U13

Parmi le CD68, CD57, CD51, CD69, CD56 et CD33, le CD67 est le deuxième Comité le moins cher : 30€

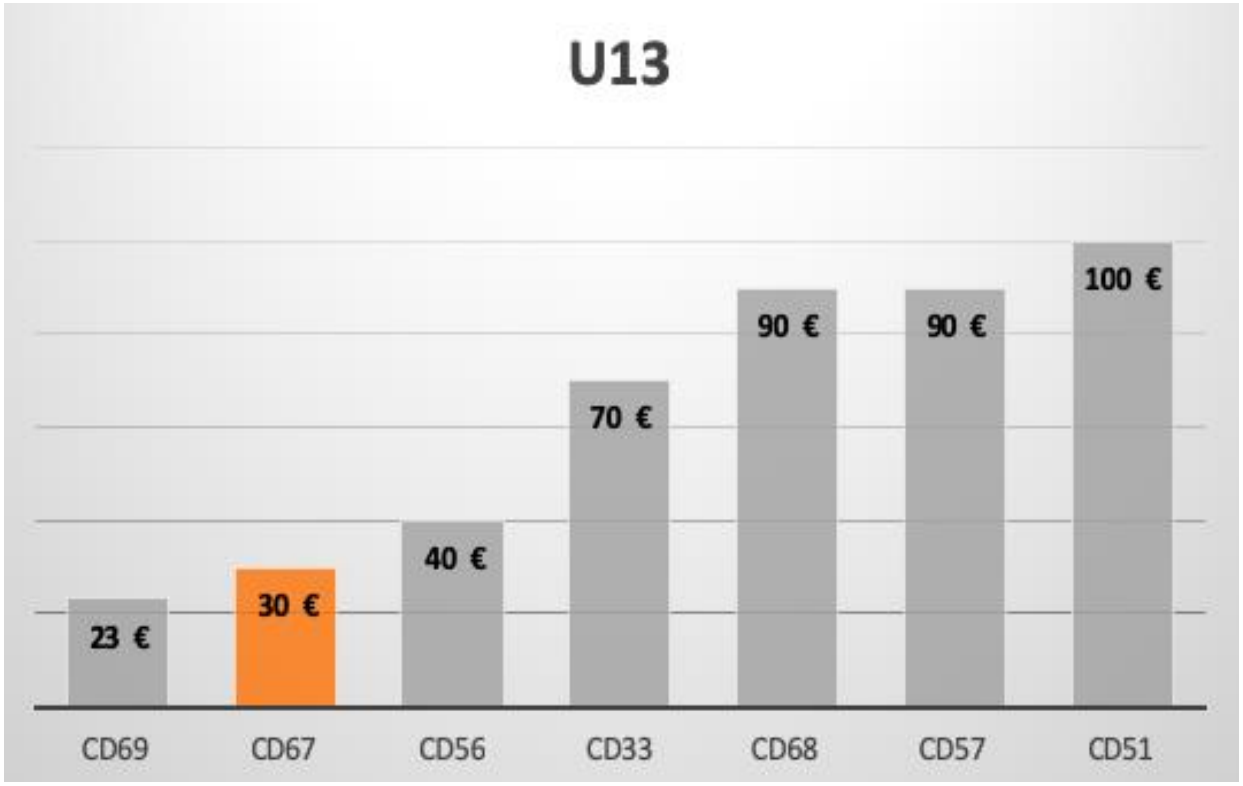

Le Comité avec le **prix le plus bas ; 23€**

Le Comité avec le prix le plus haut ; **100€.**

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Engagements équipe U9

Parmi le CD68, CD57, CD51, CD69, CD56 et CD33, le CD67 et le CD57 sont les moins chers, avec 0€.

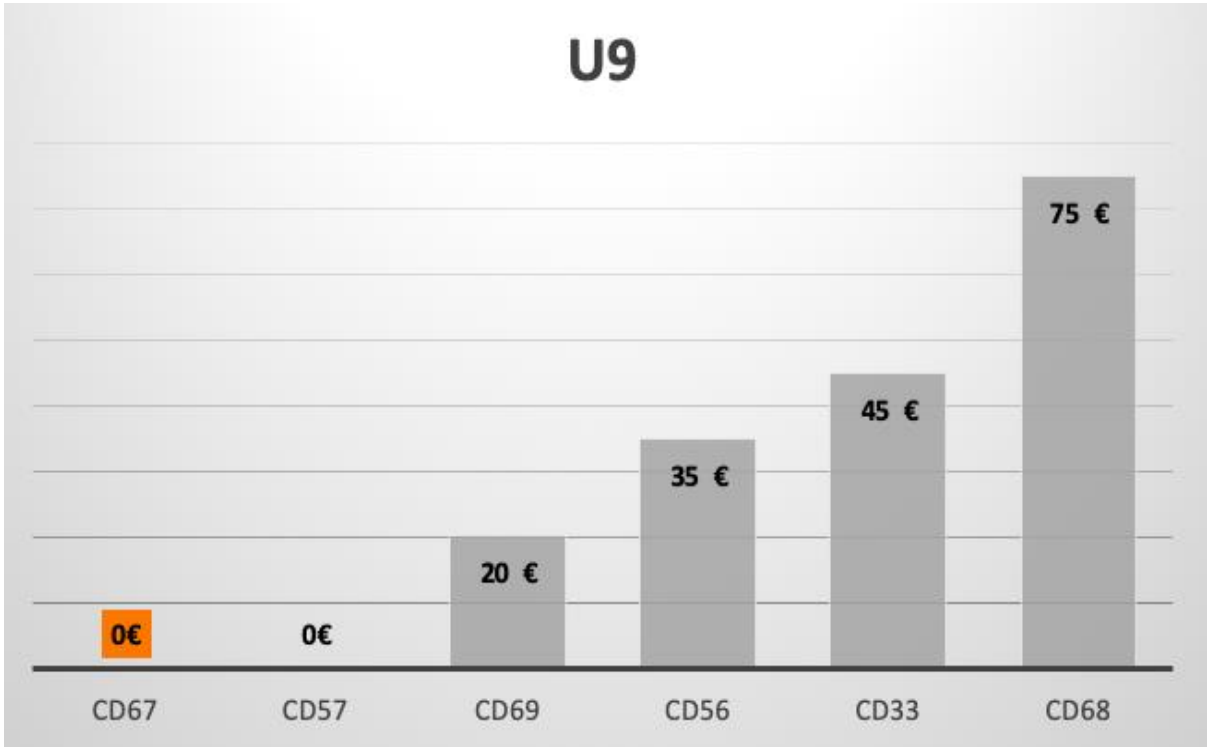

Le Comité avec le **prix le plus bas ; 0€**

Le Comité avec le prix le plus haut ; **75€.**

FACILITATEUR DE BASKET

Observations

Que pouvons-nous retenir de ce rapport ?

Le CD67 se situe toujours comme étant dans les trois Comités les moins chers sur les engagements par équipe.

Sur la moyenne des engagements sur l'ensemble des catégories, le CD67 est le deuxième Comité le moins cher.

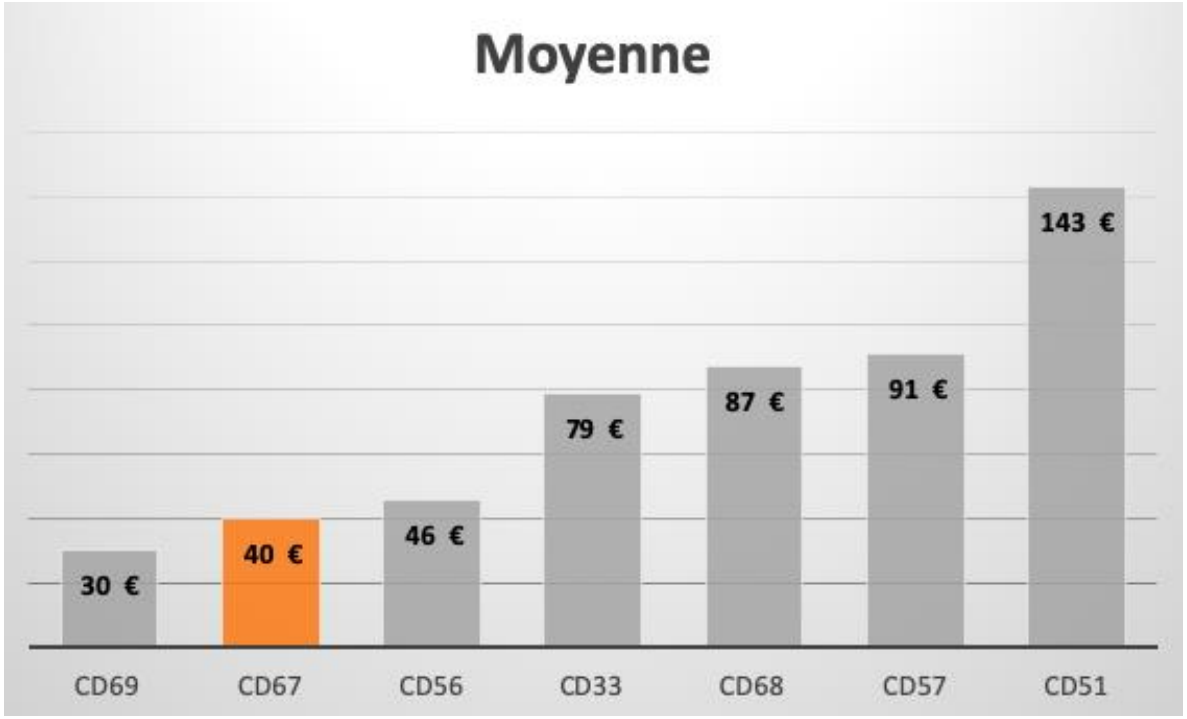

FACILITATEUR DE BASKET

Echanges

FACILITATEUR DE BASKET

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 16 janvier 2021 (version au 2 mars 2021)

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement	Étape 3 - 16/01/2021	Étape 3 bis - 26/02/2021 (mesures complémentaires dans les zones définies par le préfet des Alpes-Maritimes et du Nord)
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h	**Respect obligatoire du couvre-feu de 18h à 6h**	**Respect obligatoire du confinement le week-end**
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes…) dans le respect des protocoles applicables				
Personnes mineures Pratique auto-organisée sans contact	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum	Autorisé groupe de 6 personnes maximum	Autorisé **groupe de 6 personnes maximum**	Autorisé **dans le respect de 5 km, 1h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum**
Pratique encadrée sans contact	Autorisé sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé **sans limitation de nombre de pratiquants**	
Personnes majeures Pratique auto-organisée sans contact	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes du même foyer maximum	Autorisé groupe de 6 personnes du même foyer maximum	Autorisé **groupe de 6 personnes du même foyer maximum**	Autorisé **dans le respect de 5 km, 1h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum**
Pratique encadrée sans contact	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	Autorisé groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	Autorisé **groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus**	
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé **sans limitation de nombre de pratiquants**	Autorisé **sans limitation à 5 km, 1h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants**

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - **ERP de type PA :** Établissement recevant du public de plein air
(1) : **le Préfet peut décider de mesures plus contraignantes au vu de la situation sanitaire**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement	Étape 3 - 16/01/2021	Étape 3 bis - 26/02/2021 (mesures complémentaires dans les zones définies par le préfet des Alpes-Maritimes et du Nord)
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h	**Respect obligatoire du couvre-feu de 18h à 6h**	**Respect obligatoire du confinement le week-end**
Accès aux remontées mécaniques en montagne				
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formations continues et maintien des compétences des éducateurs professionnels, mineurs licenciés au sein d'une association affiliée à la Fédération Française de Ski	/	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés				
Personnes mineures Pratique encadrée sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé en extérieur et intérieur (ERP de types PA et X) sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants sans limitation à 5 km, 1h, 1 fois/jour (1)
Groupes scolaires et périscolaires Pratique encadrée sans contact	Autorisé (ERP de types X et PA) sans limitation à 20km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de type X et PA) dans le respect du couvre-feu sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants
Personnes majeures Pratique auto-organisée sans contact ——— Pratique encadrée sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum ——— Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 5 km, 1h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum (1)
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP de types X et PA) sans limitation à 20km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de type X et PA) avec dérogation au couvre-feu pour l'accès aux ERP uniquement pour les sportifs pros/SHN/Formation Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de type X et PA) avec dérogation au couvre-feu pour l'accès aux ERP uniquement pour les sportifs pros/SHN/Formation Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de types X et PA) sans limitation de nombre de pratiquants sans limitation à 5 km, 1h, 1 fois/jour (1)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - **ERP de type PA :** Établissement recevant du public de plein air
(1) : le Préfet peut décider de mesures plus contraignantes au vu de la situation sanitaire

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement	Étape 3 - 16/01/2021	Étape 3 bis - 26/02/2021 (mesures complémentaires dans les zones définies par le préfet des Alpes-Maritimes et du Nord)
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu de 20h à 6h	**Respect obligatoire du couvre-feu de 18h à 6h**	**Respect obligatoire du confinement le week-end**
Éducateurs sportifs professionnels				
Activités en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique (espace public, ERP de type PA ou X)	Autorisé pour l'entretien des compétences et l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé avec dérogation au couvre-feu uniquement pour encadrer les sportifs pros/SHN/Formation	Autorisé avec dérogation au couvre-feu uniquement pour encadrer les sportifs pros/SHN/Formation	Autorisé avec dérogation aux couvres-feux uniquement pour encadrer les sportifs pros/SHN/Formation
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé pour l'entretien des compétences dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour pour l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour			
Pour les activités en intérieur (ERP de type X)	Autorisé uniquement pour encadrer les publics prioritaires			
Coaching à domicile	Autorisé			
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés				
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires				
À usage collectif	**Interdit sauf pour les publics prioritaires** (Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire)			
Accueil de spectateurs				
Dans l'espace public	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
En ERP de type PA ou X	Huis clos	Huis clos	Huis clos	Huis clos
Vie associative				
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée	Voie dématérialisée recommandée	Voie dématérialisée recommandée	Voie dématérialisée recommandée
Pour toutes les activités autres que physiques et sportives			Accès autorisé aux groupes scolaires et extrascolaires en ERP de type X (Éveil des jeunes enfants, goûters..)	Accès autorisé aux groupes scolaires et extrascolaires en ERP de type X (Éveil des jeunes enfants, goûters..)
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)				
Lieux couverts et clos	Interdit sauf pour les publics prioritaires	Interdit sauf pour les publics prioritaires et les mineurs encadrés	Interdit sauf pour les publics prioritaires	Interdit sauf pour les publics prioritaires

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - **ERP de type PA :** Établissement recevant du public de plein air
(1) : **le Préfet peut décider de mesures plus contraignantes au vu de la situation sanitaire**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

CD67

FACILITATEUR DE BASKET

Merci pour votre attention

FACILITATEUR DE BASKET